

# FEDERATION FRANCAISE DU SPORT-BOULES



## Cahier des charges Concours Nationaux M1



## **Préambule**

Depuis la saison 2019/2020, la F.F.S.B. a mis en place une épreuve destinée à la catégorie M1 qui s'intitule LIGUE SPORT BOULES M1.

La F.F.S.B. a signé une convention avec la société GDP VENDÔME EVENTS pour lui confier la gestion des droits marketing et télévisuels, ainsi que l'habillage de la compétition pour les saisons 2019/2020 et 2020/2021.

Il s'agit de compétitions organisées en Quadrettes sur un circuit de 11 à 12 étapes : 10 concours quadrettes par groupes + Tournois boulistes de Pentecôte + une journée finale avec un final four pour les 4 premiers du classement et un autre tournoi en parallèle pour les classés de la 5<sup>ème</sup> à la 12<sup>ème</sup> places.

La saison « Traditionnel » de M1 est complétée par les championnats de France Quadrettes, Doubles et Simples sans changement.

Les 10 concours quadrettes par groupes et les Tournois boulistes de Pentecôte attribuent des points de catégorisation collectifs.

Au terme de ces 11 journées, le classement final par équipe détermine les 2 descentes et sert de référence pour la composition des poules du championnat de France Quadrettes.

En cas de refus de maintien ou d'accession d'une équipe qui conserve au moins 3 joueurs de l'ancienne équipe déclarée, les joueurs qui la constituaient ne pourront pas déclarer une équipe de M2 aussi bien en quadrette qu'en double.

Si une équipe de M1 qui devait se maintenir ne repart pas, la 15<sup>ème</sup> équipe du classement de M1 est repêchée et ainsi de suite.

Si une équipe de M2 qui devait monter en M1 ne repart pas, c'est la 3<sup>ème</sup> équipe du classement de M2 qui monte et ainsi de suite (la 3<sup>ème</sup> équipe du classement de Ligue M2 à partir de 2020/2021).

Les championnats de France Doubles, Quadrettes et Simples n'attribuent pas de points.

La participation à ce programme sportif est obligatoire.

Il est essentiel que le déroulement et la gestion de ces compétitions officielles s'opèrent dans la plus grande rigueur et de façon homogène sur l'ensemble du territoire national. La direction technique est assurée par la Fédération.

Les aspects sportifs doivent primer sur toutes les autres considérations afin d'optimiser les conditions de jeu et d'assurer la meilleure équité sportive.

### **A - Organisation technique et sportive d'un concours national M1**

#### **1. Candidature à un concours national M1**

Courant mars, la F.F.S.B. communique le calendrier sportif de la saison suivante avec notamment les dates des week-ends réservés aux concours nationaux.

Les imprimés de candidatures sont envoyés dans les comités pour diffusion aux AS, ils sont également disponibles sur le site de la Fédération.

Les AS ou toute autre instance affiliée à la F.F.S.B. souhaitant se porter candidat à l'organisation d'un concours national doivent compléter l'imprimé prévu à cet effet, le faire viser par toutes les instances prévues (principe de respect de la voie hiérarchique) et l'envoyer à la F.F.S.B. avant le 15 mai.

Il importe de bien donner 2 vœux de date pour faciliter le travail de la Coordination Nationale Sportive de la F.F.S.B. chargée d'harmoniser le calendrier.

La confirmation de l'attribution des concours intervient fin juin.

#### **2. Homologation de la compétition**

Dès que le concours national est attribué, il convient de remplir l'imprimé d'homologation fourni par la Fédération pour confirmer officiellement :

- ✓ Le lieu du déroulement
- ✓ Les caractéristiques du concours

##### **2.1. Tirage au sort**

Tous les tirages au sort sont effectués sous la maîtrise de la Fédération.

Au cours des 2 séries de 5 étapes, chaque équipe jouera successivement dans son groupe, 3 équipes différentes parmi les 15 autres.

Le 1<sup>er</sup> de chaque groupe se qualifie pour les ½ finales.

## 2.2. Déroulement horaire des concours à appliquer impérativement

Les concours nationaux de Ligue Sport Boules M1 se jouent en groupes de 4. Chaque équipe rencontre les 3 autres de son groupe. Le 1<sup>er</sup> de groupe est qualifié pour la suite de la compétition, les 2<sup>èmes</sup> et 3<sup>èmes</sup> de groupe disputent une partie de classement attributive de points.

En Quadrettes, toutes les parties se jouent en 13 points ou 2h00 de jeu.

Seuls les Tournois de Pentecôte se déroulant sur 3 jours et les championnats de France ont un déroulement spécifique validé par la F.F.S.B.

10 premières étapes - 16 quadrettes (4 groupes de 4)	
1 <sup>ère</sup> partie de groupe (A contre B / C contre D)	20h45 - 22h45
2 <sup>ème</sup> partie de groupe (A contre C / B contre D)	8h00 - 10h00
3 <sup>ème</sup> partie des groupes 1&2 (A contre D / B contre C)	10h45 - 12h45
1 <sup>ère</sup> ½ finale entre les 1 <sup>ers</sup> des groupes 1&2	14h00 - 16h00
3 <sup>ème</sup> partie des groupes 3&4 (A contre D / B contre C)	17h00 - 19h00
2 <sup>ème</sup> ½ finale entre les 1 <sup>ers</sup> des groupes 3&4	21h00 - 23h00
Parties de classement entre 2 <sup>èmes</sup> et 3 <sup>èmes</sup> de groupe	
Finale	

Tournois boulistes de Pentecôte - 16 quadrettes (4 poules de 4)	
1 <sup>ère</sup> partie de poule	9h30 - 11h30
2 <sup>ème</sup> partie de poule	14h00 - 16h00
Barrages	17h00 - 19h00
1 <sup>ère</sup> partie de poule	9h30 - 11h30
2 <sup>ème</sup> partie de poule	14h00 - 16h00
Barrages	17h00 - 19h00
1 <sup>ère</sup> ½ finale	8h30 - 10h30
2 <sup>ème</sup> ½ finale	11h00 - 13h00
Finale	17h00 - 19h00

## 2.3. Direction technique et arbitrage

La F.F.S.B. désigne 1 délégué et 3 arbitres nationaux. Leurs déplacements, frais de séjour et vacations sont pris en charge par la Fédération.

## 2.4. Inscription, redevances, frais annexes et dotation de la compétition

Le montant d'inscription par équipe est de 4 000 € à verser à la F.F.S.B.

La ville organisatrice est redevable d'une redevance négociée suivant le nombre d'étapes organisées (Cf. dossier appel à candidatures Ligue Sport Boules M1).

La dotation est attribuée sur chaque étape et une dotation particulière est versée sur la journée finale.

## 3. Gestion d'un concours national M1

### 3.1. Avant la compétition

Dès validation par la F.F.S.B. fin juillet des 16 équipes qui évolueront en M1 la saison suivante, les équipes s'acquittent de leur droit d'inscription au plus tard le 15 septembre. Le règlement peut être fractionné en 3 fois.

Les tirages sont effectués au siège de la Fédération sous le contrôle d'un élu du Bureau fédéral par série de 5 étapes.

Ce tirage, ainsi que la grille déterminant les oppositions des tours suivants sont diffusés à l'organisateur et sur le site de la Fédération.

### 3.2. Pendant la compétition

La direction technique est assurée par un délégué missionné par la Fédération.

Il veille au respect du déroulement horaire de la compétition, à la bonne application du graphique dirigé fourni par la F.F.S.B., rappelle la réglementation sportive en vigueur, donne les consignes générales.

Ce dernier est chargé de vérifier la régularité des licences et la conformité des équipes.

Le chef d'équipe doit obligatoirement déposer auprès du délégué et avant le début de la compétition les licences de tous les joueurs mentionnés sur la fiche d'inscription uniquement sur la 1<sup>ère</sup> étape. Sur les étapes suivantes, seule la licence des joueurs n'ayant pas encore participé est contrôlée.

Toute équipe non présente est considérée comme « forfait ». Elle encourt les sanctions sportives automatiques prévues pour ce cas.

Lors des ½ finales et finales télévisées, un chronomètre est disposé au bord du jeu pour décompter les 45 secondes réglementaires pour jouer une boule.

Le chronomètre est déclenché par un arbitre en application de l'article 39 du RTI :

#### **Temps accordé pour jouer une boule**

Toute boule doit être jouée dans le temps maximum de 45 secondes. Ce temps est décompté à partir de l'instant où :

1. Le but est régulièrement placé dans le cadre ;
2. L'équipe qui doit jouer est connue ;
3. L'arbitre a rendu sa décision ;
4. Les remises en place demandées sont effectuées.

#### **3.3. Après la compétition**

Le délégué se charge de retourner à la F.F.S.B. le rapport de la compétition pour diffusion des résultats sur le site fédéral [www.ffsb.fr](http://www.ffsb.fr)

**Règles de composition des équipes dans les concours nationaux  
(Art 41.a-4 - Chapitre 5 du RS)**


**Composition des équipes lors des compétitions**

Les équipes se présentent avec 4, 5 ou 6 joueurs dans les compétitions Quadrettes, avec 2 ou 3 joueurs par double pour le championnat de France Doubles et chaque équipe inscrit 2 joueurs de son choix pour le championnat de France Simples.

Les équipes constituées d'une AS ne peuvent pas inter-changer leurs joueurs.

Pour toutes les compétitions Nat (CNQ et CDF Q et D, hors Simple) un joueur ou une joueuse d'une AS, peut servir de complément dans n'importe quelle équipe de cette même AS.

La participation des -18 même surclassés médicalement n'est pas autorisée pour les CDF Q et D (voir An. 1 et 2 du règlement sportif).

 Tout joueur d'une équipe constituée qui ne participe pas à un concours de ce groupe est autorisé à participer, le même week-end, à un concours Propagande ou Promotion.

<b>POSSIBILITES DE COMPOSITION DES EQUIPES EN CONCOURS NATIONAUX QUADRETTES</b>					
Equipe de base (même N° d'équipe)	Dépôt des licences		Joueurs présents		
	Equipe de base	Complément	Equipe de base	Complément	
<b>6 joueurs</b>	6		4, 5 ou 6		<b>OBLIGATOIREMENT</b> <b>3 licences de l'équipe de base doivent être déposées</b>  <b>Une équipe déclarée à 5 ne peut jamais jouer à 6</b>
	5		4 ou 5		
	4		4		
	5	1	3, 4 ou 5	0 ou 1	
	4	1	3 ou 4	0 ou 1	
3	1	3	1		
<b>5 joueurs</b>	5		4 ou 5		
	4		4		
	4	1	3 ou 4	0 ou 1	
	3	1	3	1	

<b>POSSIBILITES DE COMPOSITION DES EQUIPES EN CONCOURS NATIONAUX ET CDF DOUBLES</b>					
Equipe de base (Identifiée DA ou DB)	Dépôt des licences		Joueurs présents		
	Equipe de base	Complément	Equipe de base	Complément	
<b>3 joueurs</b>	3		2 ou 3		<b>OBLIGATOIREMENT</b> <b>1 licence de l'équipe identifiée doit être déposée</b>  <b>Toutes les équipes identifiées à 2 ou à 3 peuvent jouer à 3</b>
	2		2		
	2	1	1 ou 2	0 ou 1	
	1	1	1	1	
<b>2 joueurs</b>	2				
	2	1	1 ou 2	0 ou 1	
	1	1	1	1	

En M1 : Possibilité de recourir à 1 complément d'équipe « joker », ce dernier ne pourra évoluer que dans une formation de M1 sur une même saison.

**Points de classement attribués (Art. 4.3. - Chapitre 1 du règlement sportif) :**

<b>10 premières étapes par groupe</b>		<b>Tournoi bouliste de Pentecôte (par poule)</b>	
Partie de groupe jouée et gagnée	2 pts	Partie de poule jouée et gagnée	4 pts
Bonus 1 <sup>er</sup> de groupe	6 pts	Bonus 1 <sup>er</sup> de poule	2 pts
Bonus 2 <sup>ème</sup> de groupe	4 pts	½ finale	6 pts
<b>Bonus 3<sup>ème</sup> de groupe</b>	<b>2 pts</b>	Finale	6 pts
½ finale	4 pts		
Finale	4 pts		
Partie de classement (2èmes contre 3èmes de groupes)	2 pts		

En cas d'égalité à l'issue des phases de groupe :

1. Si l'égalité concerne 2 équipes, celles-ci sont départagées par l'opposition directe.
2. Si l'égalité concerne 3 équipes, celles-ci sont départagées au goal-average général, puis au nombre de points marqués.

Puis, si l'égalité persiste entre 2 équipes, celles-ci sont départagées par l'opposition directe.

Si l'égalité persiste entre les 3 équipes, une épreuve d'appui est jouée sur le principe de celle jouée dans le championnat des clubs (Article 10.7. - Annexe 5 du règlement sportif).

Chaque équipe désigne 1 pointeur et 1 tireur.

**- Modalités de déroulement de l'épreuve d'appui :**

- ✓ Chaque équipe désigne 2 joueurs :
- 1 effectuera 1 tir au but,
- 1 pointera 1 boule dans une cible.
  
- ✓ Par **tirage au sort** organisé par le délégué et effectué par l'arbitre en présence des capitaines des 3 équipes **sont déterminés** :
- L'attribution des terrains : Un pour le tir et un pour le point parmi les jeux disponibles à l'exclusion des jeux extrêmes.
- L'ordre des actions qui seront effectuées en alternance : tir et point,
- Le sens du jeu,
- L'ordre de passage des équipes,
  - ✓ Deux cibles (modèle du combiné) sont tracées au centre du rectangle de validité de lancer du but, sur les 2 terrains retenus ; 1 but blanc est placé en leur centre.
  - ✓ 2 boules d'échauffement, sur les terrains affectés à l'épreuve, sont accordées aux équipes.
  - ✓ Le **joueur N° 1** de l'équipe qui commence pointe ou tire. Le **joueur N° 1 des deux autres équipes** réalise à leur tour **la même action**.
  - ✓ Les trois autres **joueurs N° 2** réalisent leur action.
  - ✓ Si l'égalité subsiste entre 2 équipes ou entre les 3 équipes après le passage des 2 joueurs de chaque équipe, l'épreuve recommence **dans les mêmes conditions** (jeux, joueurs, alternance et ordre de passage) et s'interrompt dès qu'il y a disparition de la parité (à égalité de boules jouées).

**Exemple** (pour un boudrome de 8 jeux) :

Jeux retenus : Tir : N° 3, point : N°4

1<sup>ère</sup> action : Point, 2<sup>ème</sup> action : Tir

Ordre de passage : Equipe B puis équipe A puis équipe C

Liste des joueurs		Equipe A	Equipe B	Equipe C
Tireurs :	1	Lucien	Jean	Henri
Pointeurs :	1	Lionel	Kévin	Luc

Ordre de passage : Kévin, Lionel, Luc,  
Jean, Lucien, Henri

L'équipe qui totalise le plus grand nombre de points est déclarée vainqueur.

En cas d'égalité au classement, les ex-æquo sont départagés comme suit :

- A - l'équipe qui a obtenu le plus grand nombre de points sur une journée
- B - l'équipe qui a obtenu le 2<sup>ème</sup> plus grand nombre de points sur une journée
- C - l'équipe qui a obtenu le 3<sup>ème</sup> plus grand nombre de points sur une journée
- D - Etc. jusqu'au 11<sup>ème</sup> résultat
- E - l'équipe dont la moyenne d'âge des joueurs déclarés est la moins élevée.

**4. Journée finale**

Un week-end final clôturera la saison avec une soirée le samedi soir en présence de l'ensemble des équipes.

Un tournoi « Final four » opposera les 4 premiers du classement et un autre tournoi « Petite finale » opposera les équipes classées de la 5<sup>ème</sup> à la 12<sup>ème</sup> places.

Chaque tournoi aura sa propre dotation.

## **Charte de bonne conduite (Art. 51.3. – Chapitre 5 du règlement sportif) :**

### *Point 1 :*

Suivant les résultats sportifs de la saison écoulée, la FFSB établit pour la saison suivante, la liste des équipes classées en M1.

### *Point 2 :*

Les présidents des AS, dont dépendent les équipes, sont les seuls responsables et interlocuteurs sportifs, financiers et juridiques, de la FFSB.

### *Point 3 :*

L'ASB désigne un responsable pour chaque équipe,

### *Point 4 :*

L'engagement en Ligue M1 est conditionné au dépôt à la F.F.S.B. d'une équipe conforme et du montant total du droit d'inscription au plus tard le 31 juillet.

### *Point 5 :*

Les équipes doivent obligatoirement participer au programme sportif proposé par la FFSB et respecter le calendrier défini par la FFSB.

### *Point 6 :*

Les équipes s'engagent à jouer habillées de la tenue officielle qui leur est fournie et à jouer les parties télévisées avec les boules imposées par la F.F.S.B.

### *Point 7 :*

Le forfait non excusé, d'une équipe, entraîne automatiquement l'annulation du meilleur résultat de la saison.

### *Point 8 :*

S'il y a forfait général d'une équipe pendant la saison sportive, les joueurs, recevront une licence rouge M1 pour le reste de la saison, sans possibilité de participation aux championnats officiels de la saison en cours.

Elle ne sera pas remplacée, des sanctions sportives et disciplinaires seront appliquées, y compris éventuellement pour la saison suivante.

Le droit d'inscription ne sera pas restitué.

### *Point 9 :*

La conséquence du forfait général entraîne l'annulation des résultats obtenus face à cette équipe.

### *Point 10 :*

En cas de non-participation et de non-respect du calendrier c'est l'AS qui est tenue pour responsable. Elle encourt des sanctions sportives et une sanction financière de 1 500 €.

### *Point 11 :*

Quel que soit son classement ponctuel, une équipe doit toujours défendre ses chances.

### *Point 12 :*

Le président de l'AS, s'engage à informer et à faire respecter par son, ou ses équipes, la réglementation et la charte, mises en place par la FFSB.

De son côté la FFSB s'engage à respecter le cahier des charges.

### *Point 13 :*

Les équipes s'engagent à participer à la soirée de clôture.